



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 05 septembre 2018

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

La baisse des débits des cours d'eau continue sur le département

L'absence de pluie de ces derniers jours et des températures maximales se situant autour des 28 °C ont contribué à la baisse des débits des cours d'eau notamment sur la Barguelonne et la Petite Barguelonne. Météo-France ne prévoit pas de pluie significative pour les jours à venir, ce qui ne permettra pas de retrouver une hydraulicité satisfaisante.

Le préfet de Tarn-et-Garonne a pris le 05 septembre 2018 un arrêté de limitation des prélèvements.

Cet arrêté prend effet le **samedi 08 septembre 2018 à partir de 8 h 00 du matin**. Il a pour objet :

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **2 jours par semaine** sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 14 – Bassin de la Bonnette
 - ✓ 41 – Bassin de la Sère
 - ✓ 42 – Bassin du Lambon
 - ✓ 47 – Petits affluents de Garonne

- ◆ l'interdiction des prélèvements d'eau de **3,5 jours par semaine** sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 15 – Bassin de la Lère non réalimentée
 - ✓ 19 – Petits affluents de l'Aveyron
 - ✓ 25 – Bassin du Lemboulas aval

- ◆ l'**interdiction totale** des prélèvements d'eau sur les cours d'eau, y compris leurs affluents et les nappes d'accompagnement, suivants :
 - ✓ 12 – Bassin de la Baye
 - ✓ 13 – Bassin de la Seye
 - ✓ 23 – Bassin du Tescou non réalimenté
 - ✓ 24 – Bassin du Lemboulas amont (y compris le Petit Lembous)
 - ✓ 26 – Bassin de la Lupte et du Lembous
 - ✓ 27 – Petits affluents du Tarn
 - ✓ 43 – Bassin de la Barguelonne amont
 - ✓ 44 – Bassin de la Barguelonne aval
 - ✓ 45 – Bassin de la Petite Barguelonne (y compris le Lendou)
 - ✓ 46 – Bassin de la Séoune
 - ✓ 51 – Bassin du Boudouyssou (Tancanne)

Vous pouvez consulter cet arrêté dans les mairies concernées et sur le portail Internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr> – rubrique : Publications - Arrêtés préfectoraux **Contact** : Direction départementale des territoires : 05 63 22 25 02

Contact presse :

Service départemental de communication interministérielle – Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47
Mél : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr